



Mairie de VIEUX-BERQUIN

8 Grand-Place
59232 VIEUX-BERQUIN

Téléphone : 03.28.42.70.07
Mail : Contact@mairie-vieux-berquin.fr

Aux parents d'élèves
Ecole Léonard de Vinci

Réf : L2025-063/PLR/FD
Objet : Rentrée scolaire 2025

Vieux-Berquin, le 5 août 2025

Madame, Monsieur,

Les vacances scolaires d'été se terminent, et il est l'heure pour vos enfants de reprendre le chemin de l'école.

J'espère que chacune et chacun a pu trouver le temps de ressourcement qu'il souhaitait avant de redémarrer cette nouvelle année scolaire.

Comme d'accoutumée, vous trouverez ci-après l'ensemble des informations nécessaires à la reprise des élèves.

L'organisation du temps scolaire s'articule sur 8 demi-journées, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 (pas d'école le mercredi)

Concernant l'organisation du temps périscolaire, voici le fonctionnement :

- Accueil périscolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 7h30 le matin dès le jour de la rentrée.
- Etude dirigée en primaire de 16h30 à 17h30 (possibilité d'intégrer l'accueil périscolaire jusqu'à 18h30 ensuite). A noter qu'il n'y a pas d'étude dirigée le premier jour de classe ainsi que les 4 derniers jours de l'année scolaire.
- Accueil périscolaire le soir de 16h30 à 18h30 (facturation à la demi-heure entamée jusque 18h30).
- Restauration scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi midi organisée en 2 services. Le premier service à 11h30 concerne les classes de TPS, PS, MS, GS, CP et CE1. Le deuxième service à 12h30 concerne les classes de CE2, CM1 et CM2.

Nous vous invitons à relire avec votre enfant la charte de vie à la cantine adoptée par le Conseil Municipal (jointe à cette circulaire)

- Un accueil de loisirs est proposé le mercredi à la journée complète, mais aussi à la demi-journée, matin ou après-midi, avec ou sans le repas préparé par notre équipe de cuisinières. Les inscriptions se font auprès de Marine PIRET, Coordinatrice Enfance Jeunesse (au plus tard le lundi avant midi) ou sur le Portail Familles (jusqu'au dimanche minuit).
- L'accueil de loisirs municipal fonctionne également toutes les vacances scolaires. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service animation au 03.28.40.82.20 ou alsh@mairie-vieux-berquin.fr.

- Une école de sport fonctionne le vendredi de 17h30 à 18h30 à la salle de sports. Elle est ouverte à tous les enfants scolarisés en primaire sur inscription préalable (places limitées). Les enfants qui fréquentent l'étude au préalable sont pris en charge à l'école. Les enfants inscrits à l'année complète qui seraient absents 2 semaines consécutives sans motif valable seront automatiquement désinscrits.

Concernant les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026, ils s'établissent comme suit :

- Repas enfant : 3,45 €
- Etude dirigée et accueil périscolaire : le tarif horaire est fonction du Quotient Familial CAF et varie entre 1,10 € (tarif horaire minimum) et 1,65 € (tarif horaire maximum) suivant la formule $1,10 \text{ €} + ((\text{QF} - 600) / 2000)$. Par exemple, le tarif sera de 1,50 €/H pour un QF de 1400.

NB : à défaut de transmission de l'attestation de Quotient Familial 2025 (fournie par la CAF sur www.caf.fr), le tarif maximum sera appliqué.

Concernant les repas et l'étude dirigée, les réservations sont obligatoires. Toute absence non justifiée sera facturée. Par ailleurs, si un enfant est présent mais n'avait pas été inscrit au préalable, le tarif sera doublé.

Afin de faciliter les approvisionnements et éviter le gaspillage alimentaire, il vous est demandé d'effectuer vos réservations cantine d'une semaine complète au plus tard le mardi de la semaine précédente (via le portail Familles ou en Mairie). Les éventuelles désinscriptions au-delà de ce délai ne pourront être faites qu'auprès de la Mairie. Il vous sera demandé par ailleurs de désinscrire (ou ne pas inscrire) votre enfant à la cantine quand il est en sortie scolaire à la journée.

L'accueil périscolaire le matin et le soir après 16h30 est facturé à la demi-heure entamée. Il n'y a pas de réservation préalable à effectuer pour la garderie.

Je vous invite à utiliser l'un des moyens de paiement mis à votre disposition par la commune : le prélèvement automatique ou le paiement par carte bancaire via le portail familles (Toutes les informations dans la note qui vous est également transmise en cette rentrée scolaire)

Les réservations peuvent être effectuées dès à présent via le Portail familles, accessible depuis le site internet de la commune www.mairie-vieux-berquin.fr. Il est possible d'effectuer l'inscription pour un jour, une période donnée et même pour toute l'année scolaire. Si vous ne disposez plus de vos codes d'accès, vous pouvez en faire la demande par téléphone au 03.28.42.70.07 (Mairie) ou sur la boîte periscolaire@mairie-vieux-berquin.fr seule adresse de contact à utiliser (toute demande effectuée sur une autre boîte ne sera pas prise en compte).

Pour une première inscription aux services périscolaires (cantine, garderie, étude, école de sport), il est indispensable de prendre contact au préalable avec les services de la Mairie afin de compléter votre dossier Famille (informations utiles, facturation et 1^{er} accès au Portail familles).

Je vous souhaite ainsi qu'à vos enfants, une belle rentrée scolaire ainsi qu'une année sereine et remplie d'épanouissement personnel.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



 Le Maire,



 Pierre-Louis RUYANT